



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Schläfli Ruedi / Bonny David

2020-CE-95

Quel surcoût pour la construction de la ferme-école de Grangeneuve ?

I. Question

Au cours de la session du Grand Conseil de février 2020, lors de la discussion concernant la CEP pour la pisciculture d'Estavayer-le-Lac, M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, responsable de la DIAF, a mentionné que la construction de la ferme-école de Grangeneuve connaissait aussi un surcoût.

Cette information est étonnante. Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de nous mentionner toutes les dépenses menant à un surcoût et pour quels montants, de même, d'indiquer les raisons détaillées d'un tel surcoût.

27 mai 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

Depuis le dépôt de la question des députés Schläfli et Bonny, le chantier s'est déroulé à peu près selon le planning annoncé. Néanmoins, le COVID a eu des répercussions sur la construction de la ferme-école dont le chantier a été rallongé de l'ordre de quelques semaines.

Ceci étant dit, le bâtiment pourra accueillir le bétail en mai 2021 et être inauguré en septembre 2021.

Sur le plan financier, les coûts initialement annoncés étaient sous-évalués, et le caractère de prototype de la ferme-école a été renforcé par diverses demandes intervenues en cours de développement du chantier. Les mandataires et le Service des bâtiments ont travaillé à la consolidation des coûts en intégrant certaines plus-values liées au COVID (charges directes des entreprises) et indirectes (durée de chantier plus longue) comprenant des locations de matériel plus longues également.

La demande de crédit additionnel du Conseil d'Etat au Grand Conseil dans laquelle sont mentionnées toutes les circonstances, les explications et les chiffres concernant les coûts du projet répond de manière détaillée à la question.

4 mai 2021